

MOTIONCoulée verte et mobilité douce : du Centre-ville à la Vieille Ville en passant par le CREA

La révision du plan d'aménagement local avance à grands pas. Le projet contient des dispositions pour densifier le centre, c'est-à-dire permettre une augmentation sensible du nombre de logements et d'espaces commerciaux et de bureaux. Il constate également un déficit de surface verte dans le Centre-ville/gare pour satisfaire aux besoins de la population. Il préconise enfin une amélioration des conditions de la mobilité douce.

Le prochain grand chantier de la route de Bâle (Coop/CREA/espaces publics) et la proximité de décisions relatives au plan de zones m'invitent à formuler un projet susceptible, à terme, de répondre favorablement à ces besoins et d'offrir à Delémont un aménagement urbain digne du XXI siècle.

Ainsi, le parc du Pré-Guillaume pourrait, à terme, être prolongé vers le Nord, entre les rues de l'Industrie et de la Brasserie, pour rejoindre le futur parc situé en bordure du Ticle, devant le futur centre Coop. De là, les piétons pourront se rendre, en site propre (escaliers ou ascenseur), sur l'esplanade du CREA. Un lien devra alors être créé pour rejoindre le Forum Saint-Georges.

Ma proposition consiste à imaginer ce lien, sous la forme d'une coulée verte et piétonne, du Pré-Guillaume au Forum Saint-Georges, par une traversée de la route de Bâle sous la forme d'un plateau à priorité piétonne, plateau aménagé en fonction de cet usage prioritaire. A l'occasion, il pourrait servir à des manifestations ponctuelles de grande ampleur, la circulation automobile étant alors déviée par le chemin des Bains et la rue du Temple. Ce serait aussi une manière d'identifier la porte d'entrée de la Vieille Ville, dont la circulation (interdite dès 21 h) et la vitesse (30 km/h) sont déjà réglementées.

Ça, c'est pour le court terme.

Une deuxième étape, poursuivant les mêmes objectifs, serait de mettre à profit de l'ensemble de la population le parc de la Villa Muller, domaine propriété du Canton. Les atouts de ce grand espace, aux portes de la ville, pourrait ainsi être mis en valeur : parc urbain, maison de maître protégée, possibilité de réaliser un parc de stationnement public. On aurait ainsi, à la porte de la Vieille Ville, le départ d'une coulée verte et piétonne pour rejoindre les quartiers denses de la Gare, et inversement.

Par un balisage approprié, cette coulée verte pourrait se poursuivre en direction du parc de la Foire-aux-Chevaux et du Jardin de Montcroix.

**Considérant ce qui précède, la motion invite le Conseil communal à fixer, dans une directive et/ou un plan, les principes matériels permettant la réalisation d'une coulée verte et mobilité douce comme cela est décrit ci-dessus, de manière à ce que ces éléments puissent être pris en considération dans les décisions prochaines relatives au plan d'aménagement local, respectivement à l'aménagement des espaces publics liés au projet Coop/CREA.**

Delémont, le 14 décembre 2015

Dominique Nusbaumer